

Campagne sans tabac France Montagnes

Une communication clé en main pour les stations

Le décret du 27 juin 2025 étend désormais l'interdiction de fumer à de nouveaux espaces extérieurs, afin de renforcer la protection de la santé publique et de l'environnement. Cette mesure, intégrée au plan « Génération Sans Tabac », cible spécifiquement les lieux fréquentés par les jeunes et vise à réduire l'exposition au tabagisme passif et la pollution liée aux mégots. Déchets n°1 devant les emballages alimentaires. Il met plus de 10 ans à se dégrader et peut polluer jusqu'à 500 litres d'eau.

Au sein des stations françaises, les espaces suivants sont concernés par cette interdiction : les remontées mécaniques (tous types confondus, y compris les télésièges), les files d'attente des remontées mécaniques, les pistes de ski.

Afin d'informer les clients avec le sourire, **France Montagnes, collectif qui fédère et anime les stations de montagnes françaises**, met à disposition des stations une **campagne de communication légère et décalée** clé en main, destinée à faire connaître cette nouvelle réglementation.

Ce kit de communication a ainsi été construit en collaboration avec l'agence We Are Bandits avec une déclinaison de 6 visuels (dont un en anglais), disponibles en **version digitale** pour les réseaux sociaux ou des écrans, ou en **version imprimée** afin de les utiliser sur des espaces du domaine skiable.

Une manière originale et légère de communiquer au plus grand nombre directement sur les lieux concernés par l'interdiction.



Visuels et informations complémentaires par retour de mail.

Contact presse France Montagnes

Marie Lourdel - +33 6 69 62 22 51 - m.lourdel@france-montagnes.com

www.france-montagnes.com